

# Les brèves de Jury

## Mai 2021



25, rue principale 57245 JURY  
tel : 03.87.38.11.12  
mail : [mairiejury@wanadoo.fr](mailto:mairiejury@wanadoo.fr)  
site web : [www.mairiejury.fr/](http://www.mairiejury.fr/)

### Le mot du maire.

Même si la météo qui accompagne le déconfinement en cours ne le montre pas, nous sommes au printemps. Le moment est venu de s'occuper de notre jardin, qu'il soit individuel ou partagé.

Comme nous nous étions engagés, le conseil municipal a mis en place les premiers services de la maison du citoyen. Un moyen de rapprocher les habitants, après une période si longue de séparation et de contraintes.

D'autres projets sont déjà prévus, mais cette maison du citoyen doit avant tout répondre à vos besoins et vos souhaits. N'hésitez pas à nous les transmettre.

Normalement, à cette époque de l'année, les préparatifs de la fête communale ont déjà débuté. Ce ne sera pas le cas cette année. En effet, les contraintes sanitaires qui resteront en vigueur jusqu'à fin juin (limitation des rassemblements, couvre-feu à 23h...) ne nous permettent pas de maintenir cette manifestation.

Cette période de l'année est aussi le moment de préparer les changements pour la rentrée. C'est à ce titre qu'avec les autres maires de l'Ex Val Saint Pierre nous avons sollicité auprès de Metz Métropole une amélioration de l'offre de transport du réseau Le Met pour nos 4 communes.

Je vous souhaite, avec un peu d'avance, de très bonnes vacances d'été, dans le respect des gestes barrières.

Le Maire de Jury  
Stanislas SMIAROWSKI

### La maison du citoyen

Maintenant que le périscolaire a déménagé dans ses nouveaux locaux en face de l'école, nous allons mettre à disposition, à partir de septembre, les salles de convivialité aux habitants de Jury selon les projets.

Le but est de créer de la solidarité et de faire de cet endroit un lieu de rencontres et de partages.

Les projets déjà en cours :

- Des **cours d'informatique** pour les retraités de notre commune (à continuer dès que l'on pourra se réunir)
- Un **jardin partagé** (rue des jardins 😊). La personne en charge est Barbara Straub. N'hésitez pas à venir donner un coup de main.
- Un **verger** a été également planté aux Vallons.
- Un **atelier bricolage décorations** de Jury a été mis en place. Si vous voulez participer vous pouvez contacter Lydia Cassatella.

Un **groupe facebook de partage** a été créé. Vous pouvez venir y faire toutes demandes, appel à l'aide, appel au prêt de matériel par exemple. Il est également possible d'y proposer des dons d'objets pour leur donner une seconde vie avant la déchetterie. **Partages, entraides et échanges à Jury 57245**

- ➔ Vous avez un projet, une idée d'atelier, vous êtes prêt à donner un peu de votre temps pour partager votre savoir, vos connaissances, venez nous rencontrer pour en parler.

Cette maison et ses activités doivent être les vôtres. Une boîte à idées a été installée devant la mairie, venez nombreux y déposer vos idées.

Vous pouvez également joindre la maison du citoyen par mail : [maisonducitoyen.jury@orange.fr](mailto:maisonducitoyen.jury@orange.fr)



### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

## Les règles de bon voisinage

Le retour des beaux jours, même si ceux-ci se font encore attendre, sera aussi le retour des activités de jardinage, de bricolage et de détente dans les jardins de nos habitations.

Mais si nous voulons mieux vivre ensemble, il est nécessaire que les règles de bon voisinage soient appliquées par tous.

### ► Bruits

Pour le bien-être de tous, lors de vos travaux extérieurs qui nécessitent l'utilisation d'outillage bruyant, il vous est demandé de respecter les jours et horaires autorisés suivants :

*Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 19h00*

*Dimanche et jours fériés **Repos des oreilles !***

Ces horaires, sont également valables pour le dépôt de verres aux points d'apport volontaire situés sur la commune.

### ► Déjections canines



Quoi de plus désagréable que de devoir marcher les yeux rivés au sol, pour éviter les déjections canines ! Et que dire de nos employés communaux qui subissent des désagréments lors des tontes ! Les propriétaires de chiens sont tenus de ramasser les déjections de leur animal. Est-ce si difficile d'utiliser un sac plastique pour les ramasser et les jeter dans une poubelle et non pas sur la voie publique ?

La commune a installé 12 nouvelles poubelles, réparties dans le village, pour permettre aux chiens et leur maître de facilement et proprement se débarrasser des crottes de nos amis à quatre pattes. Vous les trouverez dans tous les points de passage fréquemment utilisés dans le village (mairie, passage sncf rue des jardins, terrain de jeux...) et le long du chemin piéton menant aux Vallons.

Et parce qu'une image vaut mieux qu'un long discours, pour les propriétaires distraits, une campagne d'affichage a été mise en place rappelant à chacun son rôle. Nous vous rappelons également que les chiens doivent être tenus en laisse.



### ► Taillages des arbres et des haies

Tout propriétaire doit régulièrement élaguer ses arbres et ses haies afin que les branches ne dépassent pas chez le voisin ou sur la voie publique. Les déchets végétaux ne doivent pas être abandonnés dans la nature, mais doivent être déposés à la déchetterie ou compostés sur votre terrain. Metz Métropole soutient la pratique du compostage en mettant à disposition des habitants vivant en pavillon, des composteurs à tarif réduit. Quatre modèles : en bois ou en plastique recyclé, de 300 ou 600 litres (un dépôt de garantie sera à verser lors de la commande, de 15 ou 25 € selon le volume).

## De drôles d'arabesques

Il ne vous a pas échappé qu'après le travail de tonte effectué par les ouvriers communaux, il reste d'étranges arabesques d'herbes non coupées à plusieurs endroits. Ce n'est ni une panne matérielle, ni un oubli des employés de la commune. Il s'agit simplement de zone de tonte raisonnée. En effet, le fauchage ras peut provoquer de véritables hécatombes pour les petits mammifères, les oiseaux les reptiles et amphibiens. De plus, les tontes rases favorisent la disparition des plantes à fleurs.

Les tontes raisonnées réduisent l'impact sur la faune, elles favorisent le développement des micro-organismes et insectes. Et, par forte chaleur, une herbe haute résiste mieux à la sécheresse qu'une graminée tondu ras. La tonte raisonnée a ainsi permis le retour d'un couple de chouettes dans les conifères près du city stade.



### Restez informé

Outre le site de la mairie, <http://www.mairie-jury.fr>, vous pouvez retrouver les brèves de la commune, les alertes panneau Pocket, des photos ou des informations de la commune sur notre page Facebook Commune de jury :

<https://www.facebook.com/communedejury.7>

Vous pouvez aussi vous inscrire en mairie à notre liste de diffusion.



### A noter sur votre agenda

Elections départementales et régionales les 20 et 27 juin.


**Les bureaux de vote sont délocalisés en salle polyvalente - 23 rue principale**


*Compte tenu des restrictions sanitaires encore en vigueur, la fête communale est annulée*


## Les brèves du Conseil


### Dans le cadre du périscolaire :


- Travaux complémentaires sur les sanitaires et l'aération pour un montant de 1 260,45 € à l'entreprise AIR ENERGIES NOUVELLES.
- Fourniture et pose de 3 blocs porte pour un montant de 892,80 € à la société ALU BADRE.
- Cotisation à l'assurance dommages-ouvrage pour un montant de 9 239,54 € auprès de la société SMABTP .
- Avenant à l'assurance du nouveau bâtiment périscolaire souscrite auprès de SMACL pour un montant de 88,61 €.


 Avenant à la convention d'organisation afin d'intégrer la commune de CHESNY à partir de septembre 2021 et avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion.


 Révision des tarifs et des tranches tarifaires du périscolaire pour la rentrée de septembre 2021 avec maintien de l'abattement à partir du 2ème enfant.

 Achat et pose d'une gaine d'éclairage public rue de Metz par la société COLAS pour un montant de 2 107,56 €.


 Remplacement d'une lanterne au 39 rue Principale par l'UEM pour un montant de 733,33 €.


 Achat d'un mitigeur pour le chauffe-eau de l'école à la société CEDEO pour un montant de 447,86 €.


 Achat d'un lave-linge pour remplacer celui hors-service de la salle polyvalente pour un montant de 349,99 € à MDA DISTRIBUTION.


 Achat d'une urne électorale pour un montant de 256,20 € à la société SEDI EQUIPEMENT.

 Achat d'un transpalette manuel pour l'atelier communal à la société MANULEVAGE pour un montant de 315,60 €.


 Achat et configuration d'un ordinateur pour la mairie pour un montant de 1 437,08 € à la société SB CONCEPTION.

 Attribution de numéros de voirie pour les futurs logements LOGIEST rue de la Bétonne : 29A, 29B et 29C.

 La nouvelle route située à l'entrée de JURY coté PELTRE et composée d'un délaissé de l'ancienne rue de Metz est nommée "Impasse de Gerey" et les numéros 1, 3, 5 et 7 sont attribués.


 Renouvellement de l'organisation du temps scolaire à 4 jours pour les 3 prochaines années.


 Nomination de Monique DELIVERON et Sébastien CAZIER correspondants défense.

 Suite à la démission de M. FELT, et à son remplacement par Mme M-L RAGNI, les commissions municipales sont réorganisées afin de l'intégrer.

### Dans le cadre du budget :

- Approbation du compte administratif 2020 qui retrace les réalisations de l'année écoulée.
- Vote du budget de fonctionnement et d'investissement 2021 sans augmentation des taux des taxes locales pour 2021.

 **Un point spécial « budget et taxes locales » sera fait dans le prochain numéro des brèves.**

 Sollicitation de la préfecture pour recevoir une subvention estimée à 11 857,05 € pour le projet « efficacité énergétique des bâtiments communaux ».

**Achetons local : [jacheteametzmetropole.fr](http://jacheteametzmetropole.fr)**

La baisse de la fréquentation dans les magasins et la percée du e-commerce plongent certains commerçants dans une grande difficulté. Pour les accompagner dans ce changement et soutenir l'économie locale, Metz Métropole et ses communes lancent le site [jacheteametzmetropole.fr](http://jacheteametzmetropole.fr), une plateforme de vente en ligne accessible gratuitement à l'ensemble des artisans, commerçants et producteurs locaux installés sur le territoire.

## Des lauréats méritants

Comme chaque année, les lauréats des concours des maisons fleuries et illuminées ont été mis à l'honneur. Compte tenu de la situation sanitaire, les remises de prix ont été faites à domicile dans le respect des gestes barrières.

### Remise des prix pour les Maisons fleuries 2020 :

- Mme Blach Anne-Marie
- M.et Mme Zivanovic.
- M.et Mme Wenglarz.
- M.et Mme Rubini.
- Mme Fachat
- M.et Mme Kloster

### Pour décorations de Noël sur palettes

- 1er Prix Famille Vecchio
- 2eme Prix Famille Herfeld
- 3eme Prix Famille Thill



**Toutes nos félicitations à tous les lauréats !**

## Des paniers garnis pour les anciens

Covid oblige, il n'a pas été possible cette année d'organiser le traditionnel repas des anciens. Ils n'ont pas pour autant été oubliés. Une distribution de paniers garnis, tous achetés auprès des commerces locaux, ou d'invitation pour un repas à la Table 66 a été organisée par les membres du Conseil Municipal.

Une attention en direction des anciens qui a été très appréciée. Mais beaucoup ont souhaité que l'an prochain il soit à nouveau possible de se retrouver ensemble autour d'un repas et d'une après-midi festive.



## Le tri des déchets à l'école

Une opération de sensibilisation de nos enfants a eu lieu récemment à l'école de Jury. Organisée par Metz Métropole, il s'agissait d'éveiller les élèves les déchets au développement durable et à la préservation de l'environnement. L'objectif est de permettre aux enfants non seulement d'aborder les notions de base liées au sujet des déchets (prévention, collecte, tri, recyclage), mais aussi de s'investir dans une démarche collective et de s'engager dans un projet d'intérêt général de façon concrète. Donner à leur implication une dimension citoyenne, telle est la vocation de ce programme.

Directeur de publication : Stanislas SMIAROWSKI

Réalisation : Adjoint au maire chargé de la communication : Jean-Luc OURY

Membres de la Commission Communication : Aurore GALAT, Christel KAMUT, Isabelle ZOCHOWSKI

Secrétaires de mairie : Catherine BLETTNER, Marie-Laure PARISE

*Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.*